

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27
Date de la convocation : 18 janvier 2013

N° 13.01.24.01

L'an deux mille treize et le vingt quatre du mois de janvier, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, MM ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, LE NGUYEN, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

PROCURATIONS : M. CONTE en faveur de M. BOUISSEREN
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme ROMÉRO
Mlle VAN ELST en faveur de Mme PLAYS
M. TALBOT en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mme TARAYRE en faveur de M. SAVY
M. PLANCHERON en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTS : Mme FONS VINCENT, M. PAUL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur Mme le Maire

Pour répondre aux besoins des services, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir au tableau des effectifs :

- Un poste d'infirmière de classe supérieure
- Un poste de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Mme le Maire à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30.01.2013
et publication
le 30.01.2013


Le Maire


Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** Modification du tableau des effectifs**Date de transmission de l'acte :** 30/01/2013**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/01/2013**Numéro de l'acte :** 13-01-24-01 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20130124-13-01-24-01-DE**Date de décision :** 24/01/2013**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. Délibérations relatives aux personnels titulaires ou stagiaires: créations et suppressions d'emplois, mises à disposition, aménagement du temps de travail,....